



REGLEMENT INTERIEUR

CONCOURS REGIONAL DE RECONNAISSANCE DES VEGETAUX



Concours Régional de
**Reconnaissance
des Végétaux**
Bretagne

Edition 2025

SOMMAIRE

I- Objectifs du concours régional

II- Date, lieu et personnes à contacter

III- Règlement

1. Conditions de participation
2. Conditions de déroulement
3. Critères d'évaluation
4. Conditions d'attribution des prix

IV- Listes des végétaux

V- Déroulement de la journée

VI- Modalités d'inscription

I- Objectifs du concours :

Les professionnels de l'horticulture et du paysage et la DRAAF attachent beaucoup d'importance à la reconnaissance des végétaux et souhaitent que les candidats s'y intéressent davantage. C'est aussi un des principaux critères de recrutement pour beaucoup de métiers de l'horticulture, du paysage, de la distribution spécialisée et du commerce.

Ce concours permet aux candidats, apprentis et adultes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels, au même titre que le concours du meilleur apprenti. Il est également proposé aux professionnels de participer à l'épreuve de concours (niveau Bac.).

Les médias régionaux (Ouest-France ...), la presse professionnelle (Lien Horticole, Horticulture Française...) seront invités pour cette manifestation.

II- Date lieu et personne à contacter :

Date : Mardi 29 avril 2025 de 9h00 à 17h00

Lieu : Lycée horticole – Le Sullio- 56660 Saint-Jean-Brevelay

Tél. : 02 97 60 31 93 (STANDARD)

Plan d'accès au lycée horticole Saint-Jean- Brevelay :



Personnes à contacter :

**Gaëlle BHANDARY (gaell.bhandary@educagri.fr
Florence DESRIAC (florence.heurtault@educagri.fr)**

III- Règlement :

➤ Conditions de participation :

- Le candidat doit suivre sa formation dans un établissement horticole breton ou professionnel de l'horticulture, du paysage, de la distribution spécialisée et du commerce.
Les candidats en formations fleuristes, tout comme les candidats issus d'établissements assurant des formations supérieures en lien avec le domaine du végétal peuvent participer.
Les professionnels de ces filières peuvent également concourir.
- Chaque participant concourt dans la catégorie correspondant à son niveau (*cf. tableau de correspondance page suivante*).
- L'établissement d'accueil peut inscrire :
 - 3 candidats par niveau (cycle) et par option (exemple : 1ère et Term).
 - 3 candidats par statut **sauf si classe mixte** (exemple : 3 candidats en scolaire et 3 candidats issus du CFA).
- Les candidats de seconde pro s'inscrivent dans le niveau seconde/ BPA/CAPa.
- Les candidats étant sous la responsabilité de leur établissement, celui-ci doit obligatoirement prévoir un accompagnateur (autre que les correcteurs) pour assurer leur encadrement.
- Les candidats en situation de handicap pourront bénéficier des mêmes aménagements que dans le cadre des épreuves d'examen (*sous réserve de fournir un justificatif dès leur inscription sur le formulaire*). L'accompagnement par un ou une AESH sera validé après vérification de l'identité.
- Le jour du concours, le candidat présentera une pièce d'identité avant l'épreuve (y compris celle de l'AESH le cas échéant).
- Les portables seront interdits durant toute la durée des épreuves allant de l'accueil jusqu'à la clôture). Ils seront à remettre à leur accompagnateur.

➤ Conditions de déroulement :

Niveau par catégorie	Nombre d'échantillons à reconnaître	Exigences						Liste des végétaux de référence**	Temps maximum
		G*	E*	CV*	NC*	F*	Caractère Intérêts		
CAP fleuriste	25	X	X		X	X	X	Listes du Concours National	1 h00
Seconde Pro / BPA / CAPa	20	X	X		X		X		0 h 45
Bac Pro / BP	30	X	X	X	X	X	X		1 h00
BTS et autres formations supérieures	40	X	X	X	X	X	X		1 h15
Professionnels / CS et TH	30	X	X	X	X		X		1 h00

* *G : genre, E : espèce, CV : cultivars, NC : nom commun, et F : Famille*

***possibilités de 10 % de végétaux maximum hors liste (végétaux très présents sur le marché ou propre à la région)*

➤ **Définition des listes**

- Nous prendrons comme référence les listes du Concours National de 2025.
- Pour le Bac Pro et BTSA Commerce/Vente, nous utiliserons la liste nationale « Distribution - Commerce - Vente ».
- L'exigence "Caractères/Intérêts" n'est pas notée mais fera l'objet d'un prix spécial par niveau. Il ne suffit pas de savoir reconnaître une plante, il faut aussi la connaître. Il est attendu un critère significatif d'ordre ornemental, écologique ou autre, au choix du candidat.
- Exemple : plante envahissante, plante indigène, plante d'ombre, plante de sol acide, résistance à la sécheresse, période de fleurissement.

➤ **Critères d'évaluation du jury:**

Les grilles sont corrigées en binôme.

- 1 point par case (soit 3, 4 ou 5 points par échantillon), si une faute d'orthographe change le mot phonétiquement c'est 0 pour la case.
- La systématique doit être respectée : FAMILLE, Genre, espèce, 'Cultivars' et Nom vernaculaire (Nom commun).
- Si confusion entre famille, genre, espèce au niveau de la complétude de la grille d'évaluation cela sera comptabilisé comme faux.
- Exemple de grille d'évaluation annexe 1 (Pour les CAPa annexe 3)

Pour être classé au concours, il faut avoir obtenu au moins la moyenne.

➤ **Conditions d'attribution des prix (cf. annexe 2) :**

1- Les 3 meilleurs candidats du niveau seront classés et récompensés par des lots. Si deux candidats obtiennent le même résultat, ce sont les éléments pertinents « intérêt du végétal » puis « nombre de fautes d'orthographe » qui détermineront le lauréat.

2- Un prix spécial "Connaissances des végétaux" pour chaque niveau sera établi à partir des résultats obtenus dans la rubrique " Caractères/Intérêts (cf. Définition des listes page précédente).

3- Le jury se laisse la possibilité d'attribuer un prix d'honneur si dans une catégorie, il n'y a pas trois lauréats.

4- Le meilleur candidat de chaque catégorie représentera la catégorie au concours national.

IV- Listes des végétaux :

Les 3 listes officielles des végétaux par filière, construites en collaboration avec VAL'HOR, sont consultables, sur les sites suivants :

- <http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Actualites>: rubrique Actualités de l'Enseignement & Formation; à partir du 20 janvier 2025.
- <https://campus-snm.fr> : site internet du Campus Sciences et Nature du Morbihan à partir du 20 janvier 2025 jusqu'au 29 mars 2025 .

La reconnaissance se fait sur échantillons accompagnés, le cas échéant, d'une illustration.

V- Déroulement de la journée :

9h00	Accueil des participants
9h30	Présentation de l'organisation
10h00	Concours de reconnaissance pour toutes les options et animations
12h45	Repas
13h45	Visites
16h00	Remises des prix

Le programme plus détaillé sera remis à l'accueil le jour du concours.

VI- Modalités d'inscription :

Les inscriptions se feront de façon dématérialisée sur la page dédiée du site internet mis en place par l'établissement d'accueil : <https://campus-snm.fr>

Date d'ouverture du site A partir du 20 Janvier 2025 et jusqu'au 28 Mars 2025.

Chaque établissement est responsable des inscriptions. Il recevra le lien pour inscrire ses candidats Pour les professionnels et les candidats issus d'établissements hors établissements agricoles techniques, un lien sera prévu à cet effet sur le site internet de l'établissement organisateur pour qu'ils puissent s'inscrire. Pour tout problème de connexion, vous pouvez contacter :

support-concours@eplsjbh.fr.

La restauration reste à la charge des participants (Prix du repas : 4,60 pour les candidats et 8€ pour les adultes). Le repas des correcteurs sera offert par l'établissement d'accueil.

Tout repas doit être réservé à l'inscription via le formulaire d'inscription. Tout repas commandé sera facturé.

Vos questions et remarques peuvent être formulées par mail à :

Pour toute question portant sur le concours merci de nous contacter à l'adresse :

concours-de-reco-2025@eplsjbh.fr

Annexe1

Grilles d'évaluation

N° Echantillon	Genre	Espèce	Cultivar / Variété	Nom Commun	Famille	Caractères - Intérêts	Note
CAP fleuriste – maximum 100 points							
1							/4
...
25							
2de Pro / BPA / CAPa – maximum 60 points							
1							/3
...
20							
Bac Pro / BP – maximum 150 points							
1							/5
...
30							
BTS et autres formations supérieures (niveau 5 et +) – maximum 200 points							
1							/5
...
40							
Professionnels, CS et TH de niveau 3 et 4 – maximum 120 points							
1							/4
...
30							
Points Caractères / Intérêts							
						Points reco	
						Note / 20	

Annexe 2

Tableau d'attribution des prix

		Nombre de lot
CAP Fleuriste		3
Seconde Pro. / BPA / CAPa	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3 *
Bac. Pro. / BP	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
BTSA et autres formations supérieures (niveau 5 et +)	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
CS / Titre homologué (de niveau 3 et 4)	Paysage	3
	Horticulture	3
	Commercialisation	3
Prix spéciaux		13
Total :		52 lots maximum

* seulement pour les Secondes Pro.

ANNEXE 3 :

**GRILLE D'EVALUATION
CAPa JP**

Salle X	Heure théorique de début de concours 10h00
CANDIDAT (E)	Heure d'entrée : ____ H
Numéro	Heure de sortie : ____ H

N°	GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	Pts	INTÉRÊT	Pts
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						

N°	GENRE	ESPECE	NOM COMMUN	Pts
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
Total reconnaissance des végétaux / 60				